



PROCES VERBAL REUNION TELEPHONIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA LFP

Auteur : **Nathalie BOY DE LA TOUR** Date : **28 avril 2020**

Libre Interne à la LFP Interne au service Confidentiel

Réunion du	28/04/2020
Présidée par	Mme Nathalie BOY DE LA TOUR

Présents avec voix délibérative	Mme Nathalie BOY DE LA TOUR, MM. Nasser AL-KHELAIFI, Bernard CAÏAZZO, Jean Pierre CAILLOT, Saïd CHABANE, Michel DENISOT, Raymond DOMENECH, Loïc FERY, Alain GUERRINI, Francis GRAILLE, Bernard JOANNIN, Jacques-Henri EYRAUD, Marc INGLA, Sylvain KASTENDEUCH, Waldemar KITA, Vincent LABRUNE, Alexandre LACOMBE, Claude MICHY, Laurent NICOLLIN, Philippe PIAT, Patrick RAZUREL, Pierre REPELLINI, Eric ROLLAND, Gilbert THIEL.
Présents avec voix consultative	MM. Noël LE GRAËT, Vincent LABRUNE, Didier QUILLOT
Excusés	M. Noël LE GRAËT
Assistent	M. Jean-Michel AULAS (invité) MM. Mmes Nadjette BECHACHE, Jérôme BELAYGUE, Stéphane BOURDAIS, Bruno BELGODERE, Sébastien CAZALI, Philippe DIALLO, Mathieu FICOT, Marie-Hélène PATRY, Arnaud ROUGER



Le Conseil,

Réunissant la présence effective du tiers au moins de ses membres présents ou représentés, peut valablement délibérer.

1. Doctrine gouvernementale : Plan de Déconfinement post Crise sanitaire liée au Coronavirus | Covid-19

Nathalie BOY DE LA TOUR remercie l'ensemble des membres du Conseil d'Administration de s'être rendus disponibles aussi rapidement pour participer à ce Conseil d'Administration exceptionnel. Elle fait part de la demande de Jean-Michel AULAS d'être invité exceptionnellement, en tant que Président du Collège de Ligue 1, à participer à ce Conseil d'Administration. Les membres du Conseil d'Administration donnent leur accord.

La Présidente et le Directeur Général Exécutif font un compte-rendu des différentes réunions qui ont pu se tenir dans la journée et notamment de la réunion téléphonique qui vient de s'achever avec la Ministre des Sports, Madame Roxana MARACINEANU, à laquelle ils étaient conviés.

La doctrine gouvernementale a été exposée. Les arbitrages ont été effectués et ont conduit Monsieur Edouard PHILIPPE, Premier Ministre, à ne pas autoriser les sports collectifs professionnels à reprendre la compétition avant août prochain dans des conditions restant à définir. Monsieur Edouard PHILIPPE a été particulièrement explicite dans ses propos : « La saison 19/20 de sport professionnel, notamment le football, ne pourra pas reprendre ».

Après un large échange de vues, l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, à l'exception de Jean-Michel AULAS, convient qu'il s'agit désormais de convoquer un Bureau et un Conseil d'Administration pour acter formellement la fin de la saison qui s'achève et sécuriser le démarrage de la saison 2020/2021 dans les meilleures conditions économiques.

Dans l'intervalle, une analyse de la situation économique des clubs d'ici à octobre, sera faite par les services de la DNCG.

Le Directeur Général Exécutif précise par ailleurs qu'une demande de PGE a été initiée au nom de la LFP afin de compléter, si celle-ci est acceptée, les prêts consentis et garantis par la BPI au profit des clubs directement. Cette demande de PGE a pour objectif de couvrir tout ou partie des échéances d'avril et juin restant dues par Canal+ et beIN.



Le Bureau de la LFP se réunira le 30 avril et sera suivi d'un Conseil d'Administration qui devra décider formellement de l'arrêt de la saison 2019/2020 et convoquer ensuite une Assemblée Générale de la LFP pour décider des modalités d'arrêt de la saison.

Nathalie BOY DE LA TOUR
Présidente